



Participation du public - Synthèse des observations et des propositions

Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-B26 relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la drague des moules (*Mytilus spp*) et des pétoncles (*Chlamys varia*) dans le Bassin d'Arcachon

-Références : article L 914-3 du code rural et de la pêche maritime - articles L 123-19-1 à L 123-19-7 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération a été soumis à la consultation du public du 20 novembre au 10 décembre 2024.

Le projet d'arrêté, la délibération, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les observations du public pouvaient être reçues par voie électronique, à partir du lien proposé, ou par voie postale au siège de la DIRM SA.

I-Décompte des observations reçues

A l'issue de cette consultation, aucune observation écrite n'a été reçue, ni par voie postale ni par voie électronique.